



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

Édition du 11 mai 2020

Semaine

OFSP-Bulletin 20/2020

Magazine d'information pour professionnels de la santé et pour les médias

**VOICI COMMENT
NOUS PROTÉGER:**
www.ofsp-coronavirus.ch



Impressum

ÉDITEUR

Office fédéral de la santé publique
CH-3003 Berne (Suisse)
www.bag.admin.ch

RÉDACTION

Office fédéral de la santé publique
CH-3003 Berne
Téléphone 058 463 87 79
drucksachen-bulletin@bag.admin.ch

IMPRESSION

Stämpfli AG
Wölflistrasse 1
CH-3001 Berne
Téléphone 031 300 66 66

ABONNEMENTS, CHANGEMENTS D'ADRESSE

OFCL, Diffusion publications
CH-3003 Berne
Téléphone 058 465 5050
Fax 058 465 50 58
verkauf.zivil@bbl.admin.ch

ISSN 1420-4266

DISCLAIMER

Le bulletin de l'OFSP est une revue spécialisée hebdomadaire, en français et en allemand, qui s'adresse aux professionnels de la santé, aux médias et aux milieux intéressés. Ce périodique publie les derniers chiffres en matière de santé ainsi que des informations importantes de l'OFSP.

Abonnez-vous pour recevoir la version électronique du bulletin :
www.bag.admin.ch/ofsp-bulletin

Sommaire

Déclarations des maladies infectieuses _____	4
Voici comment nous protéger: www.ofsp-coronavirus.ch _____	6
Maladies transmises par les tiques – Situation en Suisse _____	7
Vol d'ordonnances _____	11

Déclarations des maladies infectieuses

Situation à la fin de la 18^e semaine (05.05.2020)^a

^a Déclarations des médecins et des laboratoires selon l'ordonnance sur la déclaration. Sont exclus les cas de personnes domiciliées en dehors de la Suisse et de la principauté du Liechtenstein. Données provisoires selon la date de la déclaration. Les chiffres écrits en gris correspondent aux données annualisées : cas/an et 100 000 habitants (population résidente selon Annuaire statistique de la Suisse). Les incidences annualisées permettent de comparer les différentes périodes.

^b Voir surveillance de l'influenza dans le système de déclaration Sentinella.

^c N'inclut pas les cas de rubéole materno-fœtale.

^d Femmes enceintes et nouveau-nés.

^e Le nombre de cas de gonorrhée a augmenté en raison d'une adaptation de la définition de réinfection et n'est pas comparable à celui des éditions précédentes du Bulletin. Les déclarations pour le même patient arrivant à des intervalles d'au moins 4 semaines sont maintenant comptées comme cas séparés.

^f Syphilis primaire, secondaire ou latente précoce.

^g Les nombres de cas de syphilis ne sont plus comparables à ceux des éditions précédentes du Bulletin en raison d'une adaptation de la définition de cas.

^h Inclus les cas de diphtérie cutanée et respiratoire, actuellement il y a seulement des cas de diphtérie cutanée.

Maladies infectieuses:

Situation à la fin de la 18^e semaine (05.05.2020)^a

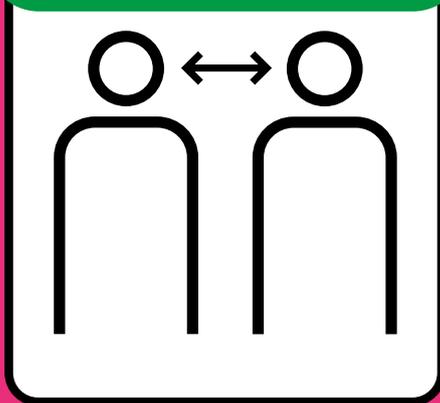
	Semaine 18			Dernières 4 semaines			Dernières 52 semaines			Depuis début année		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Transmission respiratoire												
Haemophilus influenzae: maladie invasive		2 1.20	3 1.80		8 1.20	11 1.70	105 1.20	131 1.50	139 1.60	45 1.50	64 2.20	71 2.40
Infection à virus influenza, types et sous-types saisonniers^b	2 1.20	14 8.50	8 4.80	38 5.80	259 39.20	236 35.80	11829 137.80	13693 159.50	14981 174.50	11315 380.80	13254 446.10	13547 456.00
Légionellose	7 4.20	10 6.10	11 6.70	15 2.30	31 4.70	25 3.80	523 6.10	592 6.90	524 6.10	97 3.30	155 5.20	130 4.40
Méningocoques: maladie invasive					4 0.60		38 0.40	50 0.60	50 0.60	12 0.40	17 0.60	30 1.00
Pneumocoques: maladie invasive	12 7.30	22 13.30	15 9.10	24 3.60	87 13.20	82 12.40	747 8.70	880 10.20	997 11.60	363 12.20	489 16.50	575 19.40
Rougeole		12 7.30	2 1.20	2 0.30	52 7.90	4 0.60	77 0.90	205 2.40	59 0.70	34 1.10	178 6.00	21 0.70
Rubéole^c							1 0.01	1 0.01	2 0.02			1 0.03
Rubéole, materno-fœtale^d												
Tuberculose		13 7.90	3 1.80	24 3.60	35 5.30	54 8.20	394 4.60	451 5.20	545 6.40	122 4.10	156 5.20	215 7.20
Transmission féco-orale												
Campylobactériose	46 27.90	132 80.00	101 61.20	148 22.40	437 66.20	392 59.40	6738 78.50	7834 91.30	7186 83.70	1389 46.80	1957 65.90	1796 60.40
Hépatite A	1 0.60	1 0.60	4 2.40	6 0.90	2 0.30	10 1.50	101 1.20	94 1.10	104 1.20	40 1.40	18 0.60	28 0.90
Hépatite E	2 1.20	4 2.40		6 0.90	12 1.80	3 0.40	101 1.20	97 1.10	20 0.20	32 1.10	44 1.50	20 0.70
Infection à E. coli entérohémorragique	10 6.10	8 4.80	12 7.30	23 3.50	39 5.90	56 8.50	1078 12.60	856 10.00	761 8.90	175 5.90	228 7.70	213 7.20
Listériose	2 1.20	1 0.60	1 0.60	10 1.50	3 0.40	3 0.40	47 0.60	42 0.50	49 0.60	21 0.70	10 0.30	22 0.70
Salmonellose, S. typhi/paratyphi			1 0.60	1 0.20	1 0.20	3 0.40	27 0.30	17 0.20	29 0.30	10 0.30	4 0.10	10 0.30
Salmonellose, autres	15 9.10	25 15.20	7 4.20	44 6.70	93 14.10	58 8.80	1478 17.20	1484 17.30	1854 21.60	278 9.40	350 11.80	344 11.60
Shigellose		2 1.20	2 1.20	3 0.40	10 1.50	15 2.30	187 2.20	260 3.00	156 1.80	38 1.30	67 2.30	56 1.90

	Semaine 18			Dernières 4 semaines			Dernières 52 semaines			Depuis début année		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Transmission par du sang ou sexuelle												
Chlamydieuse	147 89.10	187 113.30	192 116.30	486 73.60	810 122.70	941 142.50	11928 139.00	11380 132.60	11058 128.80	3715 125.00	4059 136.60	3828 128.80
Gonorrhée ^e	34 20.60	78 47.30	55 33.30	106 16.10	265 40.10	218 33.00	3796 44.20	3334 38.80	2551 29.70	1158 39.00	1279 43.00	881 29.60
Hépatite B, aiguë			2 1.20		5 0.80	4 0.60	21 0.20	34 0.40	39 0.40	5 0.20	12 0.40	12 0.40
Hépatite B, total déclarations	12	14	25	36	69	87	990	1175	1207	294	400	428
Hépatite C, aiguë		2 1.20	1 0.60		3 0.40	3 0.40	14 0.20	31 0.40	34 0.40		13 0.40	11 0.40
Hépatite C, total déclarations	7	13	20	43	60	98	920	1172	1381	265	374	489
Infection à VIH	1 0.60	11 6.70	3 1.80	6 0.90	33 5.00	36 5.40	382 4.40	417 4.90	427 5.00	98 3.30	146 4.90	136 4.60
Sida		1 0.60	2 1.20	7 1.10	8 1.20	3 0.40	80 0.90	76 0.90	82 1.00	23 0.80	24 0.80	26 0.90
Syphilis, stades précoces ^f	3 1.80	13 7.90	16 9.70	11 1.70	42 6.40	59 8.90	603 7.00	650 7.60	170 2.00	152 5.10	223 7.50	170 5.70
Syphilis, total ^g	4 2.40	14 8.50	18 10.90	15 2.30	51 7.70	81 12.30	848 9.90	945 11.00	893 10.40	208 7.00	307 10.30	287 9.70
Zoonoses et autres maladies transmises par des vecteurs												
Brucellose				1 0.20			8 0.09	5 0.06	5 0.06	2 0.07	1 0.03	1 0.03
Chikungunya		1 0.60			3 0.40	1 0.20	33 0.40	20 0.20	17 0.20	9 0.30	17 0.60	2 0.07
Dengue		5 3.00	5 3.00		11 1.70	17 2.60	239 2.80	168 2.00	169 2.00	54 1.80	70 2.40	73 2.50
Encéphalite à tiques	8 4.80	3 1.80	3 1.80	22 3.30	10 1.50	7 1.10	275 3.20	375 4.40	265 3.10	26 0.90	13 0.40	13 0.40
Fièvre du Nil occidental							1 0.01					
Fièvre jaune									1 0.01			1 0.03
Fièvre Q	2 1.20	1 0.60	3 1.80	2 0.30	7 1.10	8 1.20	87 1.00	60 0.70	43 0.50	10 0.30	25 0.80	18 0.60
Infection à Hantavirus								1 0.01	1 0.01			
Infection à virus Zika							1 0.01	1 0.01	14 0.20			2 0.07
Paludisme	1 0.60	6 3.60	6 3.60	3 0.40	19 2.90	31 4.70	262 3.00	280 3.30	348 4.00	72 2.40	96 3.20	109 3.70
Trichinellose				1 0.20			4 0.05		1 0.01	2 0.07		
Tularémie		2 1.20	2 1.20	3 0.40	3 0.40	5 0.80	148 1.70	116 1.40	129 1.50	13 0.40	13 0.40	18 0.60
Autres déclarations												
Botulisme									1 0.01			
Diphthérie ^h							3 0.03	5 0.06	2 0.02	1 0.03		
Maladie de Creutzfeldt-Jakob					2 0.30	1 0.20	14 0.20	21 0.20	16 0.20	3 0.10	6 0.20	4 0.10
Tétanos												

VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER:



Garder ses distances.



Recommandé : un masque si on ne peut pas garder ses distances.



Si possible, continuer de travailler à la maison.



POUR RAPPEL :



Se laver soigneusement les mains.



Éviter les poignées de main.



Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.



Rester à la maison en cas de symptômes.



Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.

www.ofsp-coronavirus.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG
Office fédéral de la santé publique OFSP
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP
Uffizi federal da sanadad publica UFSP



Scan for translation

Maladies transmises par les tiques – Situation en Suisse

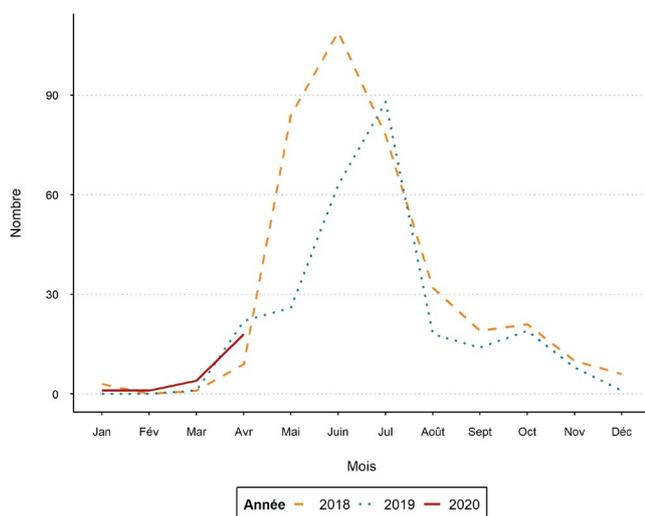
4 mai 2020 – La saison, pendant laquelle les tiques sont particulièrement actives, s'étend de mars à novembre. D'avril (2020: mai) à octobre, l'OFSP publie durant les premières semaines du mois un rapport de la situation indiquant le nombre de cas de méningo-encéphalite verno-estivale (FSME), de tularémie transmise par les tiques, ainsi qu'une estimation du nombre de consultations médicales à la suite d'une piqûre de tique ou en cas de borréliose. Ce rapport permet à l'OFSP d'informer et de sensibiliser le public. Les personnes intéressées peuvent se renseigner également auprès de l'OFSP et par l'application mobile tiques, qui bénéficie du soutien de l'OFSP.

Nombre de méningo-encéphalites verno-estivales (FSME)

L'OFSP surveille la FSME au moyen du système de déclaration obligatoire des maladies infectieuses. On dispose ainsi du nombre exact de cas et d'informations relatives au statut vaccinal et à l'exposition. La FSME est une maladie soumise à déclaration obligatoire depuis 1988.

Le nombre mensuel de cas de FSME évolue pendant la saison chaude par vagues et illustre le caractère saisonnier de cette épidémie. Il fluctue considérablement en cours de saison et d'une saison à l'autre (figure 1). 18 cas ont ainsi été enregistrés au cours du mois d'avril.

Figure 1
Nombre de cas de FSME par mois, en cours de saison, comparaison 2018–2020 (2020: situation fin du mois d'avril)



Le nombre de cas, cumulés depuis janvier d'une année civile jusqu'au mois précédant le rapport, fluctue aussi considérablement d'année en année (figure 2). Depuis l'année 2000, entre 5 et 24 cas ont été déclarés pendant la même période. À la fin du mois d'avril de l'année en cours, 24 cas avaient été enregistrés (figure 2).

Figure 2
Nombre de cas de FSME, cumulés depuis le début de l'année, comparaison 2000–2020 (2020: situation fin du mois d'avril)

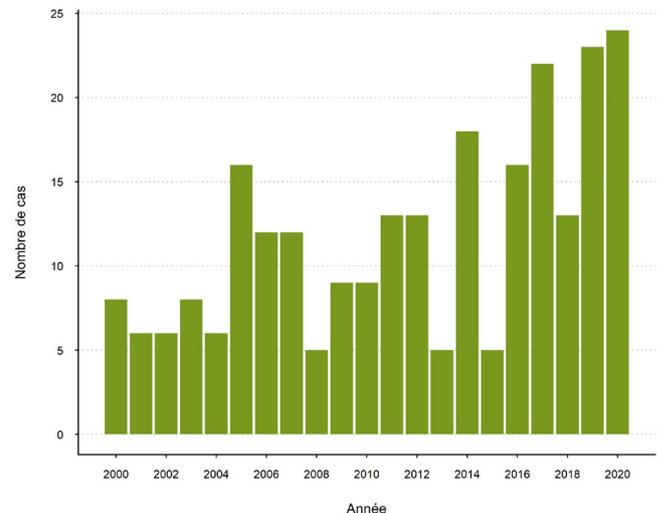


Figure 3
Nombre de cas de tularémie par mois, en cours de saison, comparaison 2018–2020 (2020 : situation fin du mois d'avril)

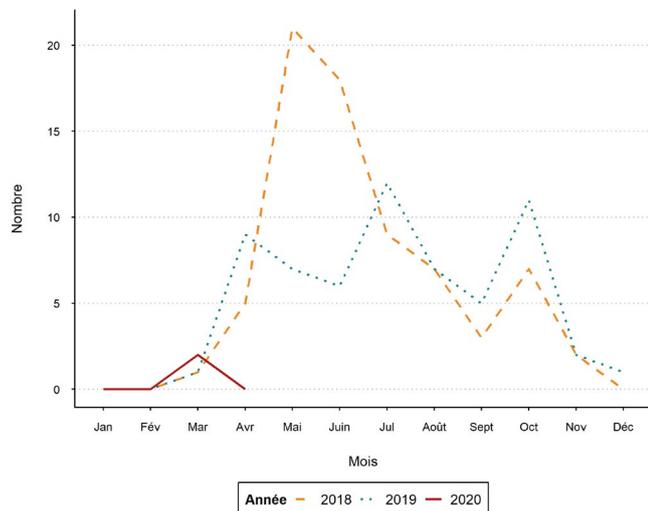
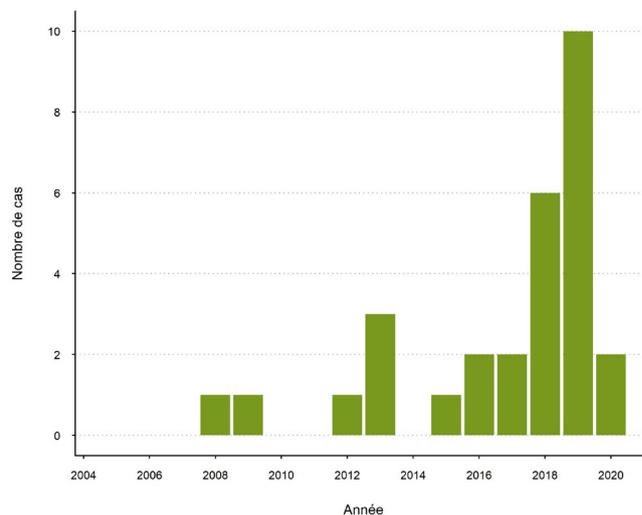


Figure 4
Nombre de cas de tularémie, cumulés depuis le début de l'année, comparaison 2004–2020 (2020 : situation fin du mois d'avril)



Nombre de cas de tularémie

La tularémie est une maladie soumise à déclaration obligatoire depuis 2004. On dispose ainsi du nombre exact de cas et d'informations relatives à l'exposition. La présente évaluation se limite aux cas, pour lesquels une piqûre de tique est vraisemblablement à l'origine de la maladie. Cela représente en moyenne 36% des cas annuels. Dans les autres cas, l'exposition à la maladie est soit inconnue, soit due à un contact avec des animaux sauvages, par exemple lors de la chasse. Le nombre mensuel de cas de tularémie évolue, dans les grandes lignes, par vagues. Il fluctue considérablement en cours de saison et d'une saison à l'autre (figure 3). Zéro cas ont été enregistrés au mois d'avril.

Le nombre de cas, cumulés depuis janvier d'une année civile jusqu'au mois précédant le rapport, fluctue aussi considérablement d'année en année (figure 4). Depuis 2004, entre 0 et 10 cas ont été déclarés pendant la même période. Ce nombre augmente au fil des années. À la fin du mois d'avril de l'année en cours, 2 cas avaient été enregistrés (figure 4).

Nombre de consultations médicales à la suite d'une piqûre de tique ou pour un cas de borréliose

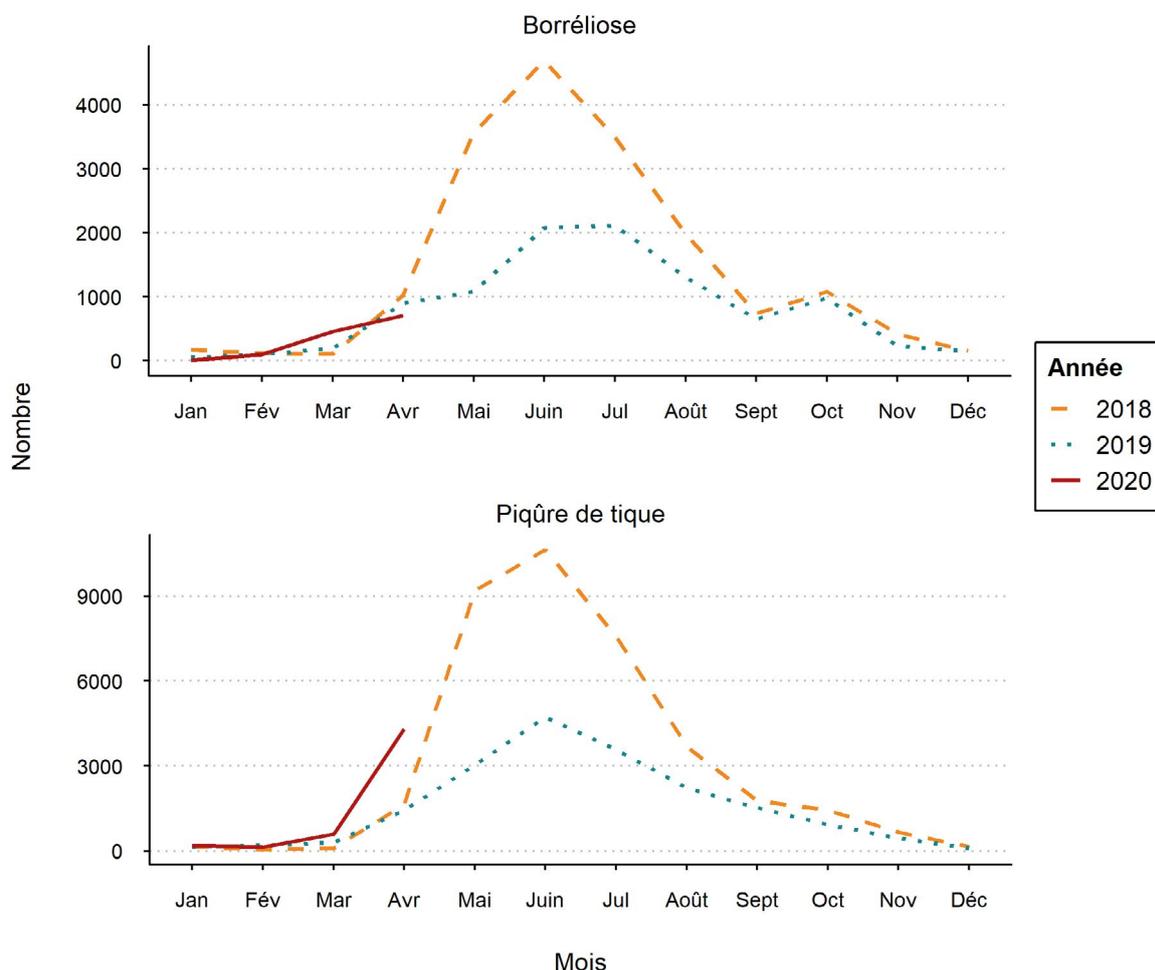
En raison de leur fréquence, l'OFSP recense les cas de piqûres de tique et de borréliose (appelée également maladie de Lyme) dans le système de déclaration Sentinella. Le système de déclaration Sentinella est constitué d'un réseau de médecins de premier recours, qui déclarent chaque semaine leurs observations à l'OFSP sur une base volontaire. Le système comptabilise non pas le nombre de cas, mais le nombre de consultations médicales à la suite d'une piqûre de tique et de borréliose. Les données sont extrapolées pour l'ensemble de la Suisse.

Des données sont disponibles pour les deux thématiques depuis 2008. Le nombre mensuel de consultations médicales pour des piqûres de tique ou des cas de borréliose évolue par vagues pendant la saison chaude et illustre le caractère saisonnier de ces observations. Il présente d'importantes fluctuations en cours de saison et en comparaison pluriannuelle (figure 5).

De janvier à fin avril, on estime à 5000 le nombre de consultations médicales pour une piqûre de tique et à 1000 celui des cas de borréliose aiguë (figure 6). Ces valeurs sont similaires à la moyenne pluriannuelle de ces indicateurs.

Figure 5

Estimation du nombre de consultations médicales en cas de borréliose de Lyme et à la suite d'une piqûre de tique, par mois en cours de saison, comparaison 2018–2020 (2020: situation fin du mois d'avril)



Évaluation de la situation épidémiologique

Les données publiées dans le rapport de situation pour les piqûres de tique et la borréliose amènent les remarques suivantes :

- L'extrapolation des cas de borréliose ne concerne que les cas aigus (érythème migrant et lymphocytome borrélien). Les formes chroniques de borréliose de Lyme sont déclarées, mais ne sont pas comprises dans les données du rapport de situation, qui vise exclusivement à mettre en évidence les nouveaux cas, qui se sont déclarés pendant la saison concernée.
- Le nombre de consultations médicales en raison d'une piqûre de tique est généralement supérieur au nombre de consultations à la suite d'une borréliose. Il peut toutefois arriver que le nombre de cas de borréliose soit plus élevé que celui de piqûres de tique. Cela est vraisemblablement dû au fait que la moitié seulement des patients atteints d'une borréliose aiguë se souviennent avoir été piqués par une tique.

L'estimation du nombre de piqûres de tique et celle du nombre de borréliose, ainsi que les cas de FSME correspondent aux valeurs moyennes des années précédentes. Les cas de tularémie ont augmenté régulièrement au fil des ans. Cependant, cette année, leur nombre est inférieur à celui de l'année dernière.

En raison des changements dans les soins primaires fournis par la pandémie de COVID-19, les projections pour mars/avril 2020 peuvent être moins précises que d'habitude.

Veillez observer nos recommandations concernant la manière de se protéger contre les piqûres de tique sur la page Méningo-encéphalite à tiques (FSME) ou Borréliose A-Z.

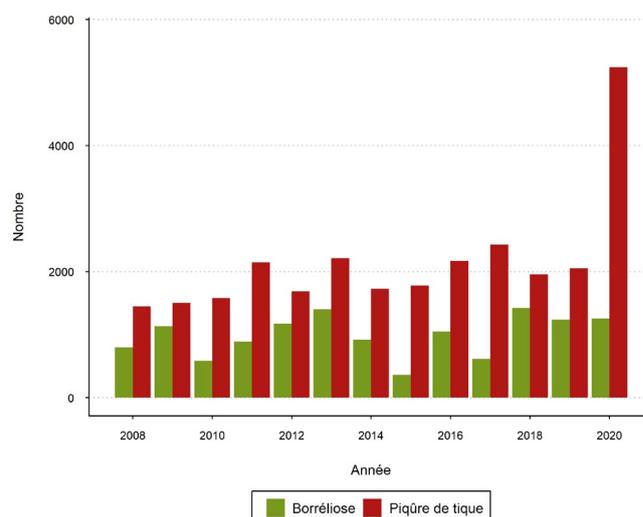
(<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/krankheiten-im-ueberblick/zeckenuebertragene-krankheiten.html>).

Contact

Office fédéral de la santé publique
Unité de direction Santé publique
Division Maladies transmissibles
Téléphone: 058 463 87 06

Figure 6

Estimation du nombre de consultations médicales à la suite d'une piqûre de tique et en cas de borréliose, données cumulées depuis le début de l'année, comparaison 2008–2020 (2020: situation fin du mois d'avril)



Vol d'ordonnances

Swissmedic, Stupéfiants

Vol d'ordonnances

Les ordonnances suivantes sont bloquées

Canton	N° de bloc	Ordonnances n°s
Berne		7574210
Thurgovie	104178D	2604426-2604450
	238020D	5950476-5950500

OFSP-Bulletin
OFCL, Diffusion publications
CH-3003 Berne

P.P.

CH-3003 Bern
Post CH AG

OFSP-Bulletin

Semaine
20/2020